

Toutefois, le ministre a écrit plusieurs livres. Personne ne l'a encore jamais accusé de pratiquer exactement ce qu'il écrit ou même d'y croire lui-même. Toutefois, je lui recommande particulièrement cette résolution et j'exhorte le gouvernement à l'étudier sincèrement et loyalement.

Pour ma part, je n'accepte aucune responsabilité à l'égard de ce qui s'est passé à la Chambre avant le 8 avril 1963 et je n'ai pas l'intention de m'en laisser imposer par le représentant d'Halifax qui déclare, après quatorze mois de régime libéral: «Eh bien, votre parti n'a rien fait lui non plus.» Je n'aime guère une telle attitude et j'invite nos nouveaux spécialistes des affaires du Nord à ne pas répéter des choses semblables, à travers le pays, au sujet d'un projet de résolution aussi important.

A titre d'habitant du Nord, j'appuie sans réserve le principe dont s'inspire le projet de résolution n° 23. J'incite le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Benson) à y accorder une certaine attention plutôt que d'en disposer de façon cavalière.

M. Nielsen: Dommage que le ministre ne soit pas ici!

M. Rhéaume: J'aimerais formuler quelques idées sur la manière de donner suite à la motion sans trop de difficultés. Certaines raisons sont énumérées dans la résolution, ou sont évidentes d'après son libellé, mais il y en a d'autres, et j'aimerais parler pendant quelques instants de deux d'entre elles. Je vais laisser à la Chambre amplement le temps d'approuver la résolution, si elle le désire.

M. Nielsen: John va l'étouffer!

M. Rhéaume: L'honorable député de Yukon (M. Nielsen) a mentionné brièvement la plus importante de ces raisons quand il a dit que le gouvernement avait mis en œuvre un programme spécial d'indemnités pour les fonctionnaires fédéraux affectés dans le grand Nord. Cette indemnité s'élève à plus de 2,100 dollars par année, en plus du traitement de base. L'indemnité d'isolement, comme on l'appelle, est versée tous les mois et fait partie du chèque des fonctionnaires fédéraux. Ils paient l'impôt sur le revenu à cet égard, mais cette indemnité indique qu'aux yeux du gouvernement, le coût de la vie est plus élevé dans cette partie du pays. Je me rappelle l'époque, il y a quelques années, où je vivais dans le Grand Nord, à l'embouchure du Mackenzie, où il n'est pas exceptionnel pour une personne d'avoir à régler une facture de 100 dollars par mois durant l'hiver pour l'huile de chauffage. Il n'est pas exagéré de dire que l'électricité peut coûter à un particulier 50 ou 60 dollars par mois durant l'hiver. Le prix des produits alimentaires était exorbitant,

[M. Rhéaume.]

et quiconque n'était pas au service du gouvernement fédéral devrait s'en passer. Je me rappelle avoir parlé à des employés dont les familles n'avaient pas eu d'œufs, de pommes, d'oranges, de laitue, de tomates ou d'aliments frais depuis plus de 18 mois, parce que les pommes et les oranges se vendaient \$3 la douzaine et les œufs frais \$1.65 la douzaine. Tels sont les faits, comme tous les gens du Nord vous le diront. Tout vrai septentrional ne se laissera pas dérouter par des déclarations comme celle-ci: «Si vous vivez à Toronto, vous avez également des dépenses supplémentaires.» Je vous assure qu'un pareil argument sera non seulement réfuté sur-le-champ par les septentrionaux bon teint, mais cela ne sera pas dans l'intérêt du ministre du Nord canadiens, quand j'adresserai des exemplaires du hansard à tous les habitants du Nord.

L'allocation d'isolement a de graves inconvénients. Elle creuse un fossé entre les fonctionnaires fédéraux qui la touchent et les autres. C'est une question délicate, car le fossé s'élargit en abîme, chose inévitable lorsque des fonctionnaires ont des avantages spéciaux qui ne sont pas accordés à toute la population. Évidemment, il s'agit d'une décision administrative tout à fait arbitraire. Dans certaines localités, l'allocation d'isolement diminue. En certains cas, on a prévenu les employés au début du mois que l'allocation serait réduite et certains fonctionnaires ont perdu \$40 par mois; ils n'ont absolument aucun recours. Comme je le dis, c'est une décision administrative prise de façon arbitraire et sans consultations. Certains fonctionnaires ont vu leur traitement baisser de \$360 à \$480 par année. L'allocation de vie chère dans le Nord a été réduite sans consultation et les intéressés préféreraient que leur traitement ne soit pas sujet à révision ni soumis aux caprices d'un gouvernement qui cherche à couper ses dépenses. On pourrait éliminer les allocations entièrement en majorant le montant des exemptions personnelles, c'est-à-dire en réduisant du quart l'impôt payable par tous les fonctionnaires en cause.

A mon avis, il ne faut pas prendre trop au sérieux la proposition faite plus tôt par le représentant d'Halifax (M. Lloyd). Le député a tout simplement cherché à faire perdre du temps à la Chambre. Nombre de précédents ont été établis concernant la fourniture d'encouragements spéciaux aux régions sous-développées. Il y a quelques années, par exemple, le gouvernement central s'est mis à louer des parcelles de terrain de 160 acres pour aussi peu que \$5, dans l'Ouest, afin d'encourager les gens à s'y établir. C'est ainsi qu'on a réussi à mettre en valeur cette partie du pays.